





Comité de Programmation LEADER Châtignac, 8 février 2016

PRESENTS

Collège public :

Pays Sud Charente: Jacques CHABOT, Jean-Yves AMBAUD, Maryse BOUCHER-PILARD; CdC 4B Sud Charente: Jean-Pierre BARBOT, Dominique CHATELLIER, Didier MAUDET; CdC Tude et Dronne: Joël PAPILLAUD; Département de la Charente: Isabelle LAGARDE; Lycée Professionnel Agricole: Marie-Noëlle AYCOBERRY

Collège privé :

Conseil de développement: Michel DUBOJSKI; Chambre de Commerce et d'Industrie: Alain VENTHENAT; Chambre de Métiers et de l'Artisanat: Claire FORT; Chambre d'Agriculture: Pascal SALIGAULT, Philippe VARACHER; Maison de l'Agriculture Biologique: Carole BALLU; Association les étapes du Cognac: Mathieu DURAND, Delphine BOYER; Association pour la promotion du veau de Chalais: Laurent MONTIGAUD; Association pour la sauvegarde de la poule de Barbezieux: Gilbert Marchand, Nicole BILLION; Pôle touristique du Sud Charente: Charles AUDOIN, Corinne CHARRANNAT; Association pour la mise en valeur des Forêts: Jean-Michel MOUNIER; Comité d'Animation de Baignes et ses Environs: Gérard DELETOILE, Isabelle PIGNOCHET; Maison Familiale Rurale du Sud Charente: Joël GODIER; Association Barbezilien des commerçants et des professionnels: Nathalie BERTHONNAUD, Marc LAURENT; Espace Numérique du Sud Charente: Nicolas VAUZELLE, Bertrand MERCADE

Assistaient également : Angélique CHASSELOUP, Mickaël PASQUIER

Excusés:

Jean-Michel BOLVIN, André MEURAILLON, Joëlle JAULIN, Sylvie BLANCHARD, Larissa MONTEIRO, Marc MOUNIER

Jean-Yves AMBAUD, Président du Pays Sud Charente ouvre ce premier comité de programmation LEADER. Il rappelle les différentes phases de la candidature, la sélection du GAL et le calendrier à venir. Il propose de faire un tour de table pour se présenter et passe ensuite la parole à Jacques CHABOT, 1^{er} vice-président du Pays Sud Charente et Président du GAL.

Le Président du GAL rappelle l'ordre du jour :

- Présentation du programme LEADER
- Présentation et validation du règlement intérieur
- Rappel de la stratégie
- Présentation des fiches actions

Jacques Chabot informe que le GAL attend toujours les retours de la Région sur sa candidature. Il estime que la convention de démarrage ne sera pas signée avant juin 2016.

I. PRESENTATION DU PROGRAMME LEADER

Le Président et l'animateur du GAL présentent les grandes lignes du LEADER 2014/2020 :

- 5^{ième} génération de programme LEADER
- 7 principes fondamentaux : stratégie locale, partenariat public/privé, approche ascendante, multisectorielle, innovante, la coopération et la mise en réseau
- Le LEADER est issu du second pilier de la PAC
- Autorité de gestion : Région ALPC, service instructeur : ASP
- Dotation accordée : 1 484 292 €
- Calcul de la subvention sur de la dépense publique (taux max. 80 %)

Jacques CHABOT informe d'une nouveauté avec la mise en place de critères et grilles de sélection pour les projets afin d'assurer une transparence dans la sélection, faciliter les règles de gestion et limiter les anomalies en cas de contrôles.

Un point plus précis avec des propositions sera fait lors de la prochaine réunion.

II. LE COMITE DE PROGRAMMATION

Le Président rappelle la composition du Comité de Programmation et son rôle (sélection des opérations, évaluer le programme...).

Il explique la règle du double quorum : au-moins 50 % des membres sont présents et parmi eux plus de 50 % appartiennent au collège privé.

III. LE REGLEMENT INTERIEUR

Différents points sur le fonctionnement du comité de programmation sont évoqués :

- Fréquence des comités: 4 à 5 réunions par an avec possibilité de faire des consultations écrites à titre exceptionnel
- Envoi des documents : par voie électronique. Possibilité d'impression et d'envoi postal sur demande
- Horaires des réunions : 18 H 30
- Lieux de réunion : pas de lieu fixe. Possibilité de visiter en amont des réunions des projets terminés financés par LEADER
- Présentation des projets: l'animateur du GAL (limite le temps des réunions). Le GAL se réserve le droit d'inviter le porteur de projet selon l'importance de la subvention sollicitée et la nature de l'opération. Le maître d'ouvrage peut assister à la présentation de son opération, mais sera invité à quitter la salle pendant les débats et le vote.

Le débat d'opportunité :

L'évaluation finale a fait apparaître que parfois le Comité de programmation ressemblait à une simple chambre d'enregistrement. Les spécificités du programme font que très souvent le projet est terminé ou déjà examiné par d'autres commissions au moment du vote.

Pour répondre à ce constat, une solution consisterait à présenter des projets en opportunité en amont de leur réalisation. Cela permettrait de :

- Mieux impliquer les membres du GAL
- Faire des préconisations
 - Informer le maître d'ouvrage sur un soutien éventuel avant la réalisation de son projet.

Jacques CHABOT propose que ce débat en opportunité ne soit pas utilisé pour tous les dossiers, mais uniquement pour les opérations innovantes, spécifiques, posant problème... La mise en place d'une grille de critères et de sélection permettra d'éclaircir ce point.

Les dossiers présentés en opportunité seront sélectionnés par le Président et/ou l'animateur du GAL.

LA STRATEGIE DU GAL

Jacques CHABOT et Jean-Yves AMBAUD présentent la stratégie du territoire : « Conquérir le marché urbain de proximité ».

Ils rappellent les grandes étapes de la candidature et les raisons de ce choix.

La stratégie se décline en trois objectifs stratégiques :

- Promouvoir le Sud Charente

- o Faire connaître le potentiel économique du Sud Charente
- o Valoriser et promouvoir nos atouts patrimoniaux et touristiques

Développer les relations ville/campagne

- o Développer les circuits courts et les productions locales
- o Accompagner les entreprises dans l'évolution des marchés
- o Faire de notre forêt un nouvel atout économique

Accueillir de nouveaux arrivants

- o Adapter, moderniser et favoriser l'accès aux services à la population
- o Proposer une offre culturelle de qualité
- o Planifier l'aménagement de l'espace

La prochaine réunion sera consacrée à l'étude des fiches actions suite aux retours de l'autorité de gestion (Région) et des critères de sélections.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du GAL lève la séance.